

Le Conseil Municipal de la Poterie-Cap-d'Antifer, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le 15 mars 2023 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Cyriaque LETHUILLIER, Maire.

Absents excusés : Madame Alexandra ETENDARD, Madame Sophie CAVELIER, Monsieur Cyrille REMONT.

Madame Nathalie MASUY a été nommée secrétaire de séance.

I – Candidature appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale »

Monsieur Melvin ISAAC, stagiaire étudiant en master Gestion de l'Environnement – Parcours Gestion de la biodiversité dans les écosystèmes terrestres (BGET) présente le projet de candidature à l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale ».

Les objectifs et enjeux du projet « Atlas de la Biodiversité Communale de la Poterie-Cap-d'Antifer » sont :

- Le travail d'inventaire et de consolidation des connaissances de la biodiversité sur le territoire communal, la mise à jour l'inventaire de la biodiversité communale ;
- La réalisation d'un indice de qualité écologique (IQE)
- Les actions d'information de différents publics (scolaires et citoyens), de formation des élus et de sensibilisation des acteurs,
- Le recensement et la cartographie des enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire.

Les données collectées seront un outil d'information et d'aide à la décision de la commune, facilitant l'intégration des enjeux de biodiversité dans les démarches d'aménagement et de gestion.

Afin d'être pleinement efficace, ce projet comporte un large volet communication et sensibilisation en lien avec les acteurs locaux : élus, citoyens, scolaires, agriculteurs, associations, visiteurs, etc.... cette appropriation du projet permettra de faire perdurer la démarche à long terme au-delà de la période d'élaboration de l'ABC.

La réalisation de cet ABC s'étalera sur trois années entre 2023 et 2025.

Chaque phase du projet comprendra une étude réalisée par un étudiant stagiaire en Master 2 « Gestion de l'environnement parcours gestion de la biodiversité dans les écosystèmes terrestres », qui sera restituée à l'ensemble des acteurs. Des animations, des chantiers participatifs, des ateliers de sciences participatives compléteront l'étude pour sensibiliser à la préservation de la biodiversité locale.

Le montant total estimatif du projet s'élève à 27.505 € HT sur trois années.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Montant total de l'opération : 27.505 € HT

Financement par l'OFB : 80 % soit 22.004 €

Autofinancement : 20 % soit 5.501 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Valider la candidature de la commune de la Poterie-Cap-d'Antifer à l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité communale » proposé par l'Office Français pour la Biodiversité selon le projet et le plan de financement présentés,
- Autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande, et signer tous documents relatifs à ce dossier,
- Solliciter une subvention de 22 004 € auprès de l'Office Français pour la Biodiversité dans le cadre de l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité communale ».

II – Détermination d'un taux de vacation :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de manifestations organisées par la collectivité en 2023, il sera nécessaire de réaliser des reportages photos.

Cette activité constitue une tâche spécifique, discontinuée dans le temps et rémunérée à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi de la collectivité.

Le Maire expose qu'il conviendra de recruter des personnels vacataires, conformément à la jurisprudence administrative, les intéressés devront être rémunérés à l'acte. Il appartient donc à l'organe délibérant de déterminer un taux de vacation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire du 16 mars 2023 au 21 avril 2023 pour réaliser des reportages photos lors des manifestations organisées durant cette période.

De fixer le taux de vacation à cent euros (100,00 €) forfaitairement pour la totalité de la mission.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

III – Bilan de la cérémonie du 81^{ème} anniversaire de l'opération Biting :

Monsieur le Maire fait le point financier de la cérémonie de l'opération Biting.

A cette occasion, il adresse ses remerciements aux élus, bénévoles et personnalités ayant participé, ainsi qu'à Fleurs de Sel pour le verdissage de la salle.

IV – Droit de préemption :

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner reçue concernant la parcelle cadastrée A numéro 112. Il rappelle le projet de la commune d'aménager le centre-bourg et notamment l'installation d'équipements et de création de logements.

Le conseil municipal, par 7 voix pour et 1 abstention, décide d'autoriser M le Maire à solliciter de la CU Le Havre Seine Métropole la préemption de ce bien, de solliciter des devis et d'affiner le projet en lien avec le Service Technique Opérationnel aux Communes (STOC).

V – Décision d'aliénation du chemin rural n°7 :

Monsieur le Maire rappelle la procédure de désaffectation du chemin et l'enquête publique préalable au déclassement dudit chemin en vue de son aliénation.

Il rappelle également que la commune a entrepris depuis plusieurs années la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie communale.

A cet effet, une convention de mise à disposition d'un point d'eau d'incendie privé a été signée le 16 septembre 2021 entre la commune et Mme PARIS, pour l'installation d'une cuve enterrée d'une capacité de 60m³ sur la parcelle A 465 lui appartenant.

Monsieur le Maire a, par arrêté du 6 octobre 2020, promulgué le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

Ainsi, il a été convenu avec les consorts PARIS, de procéder à un échange foncier d'emprises aux caractéristiques suivantes :

Cession par la commune au profit des consorts PARIS, moyennant l'euro symbolique de l'emprise de l'ancien chemin rural récemment déclassé, pour une superficie de 248 m², cette parcelle pouvant être évaluée à 1000 € ;

Cession à titre de contre-échange par les consorts PARIS au profit de la commune de La Poterie-Cap-d'Antifer, moyennant l'euro symbolique d'une emprise foncière totale d'environ 117 m² à prélever sur la parcelle cadastrée A 465, cette emprise pouvant être évaluée à 1000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir moyennant l'euro symbolique une emprise foncière d'une superficie de 117 m² issue de la division de la parcelle A numéro 465 appartenant aux consorts PARIS

DECIDE de céder en échange moyennant l'euro symbolique l'emprise de l'ancien chemin rural numéro 7, d'une superficie totale de 268 m², aux consorts PARIS,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, qui seront passés en la forme authentique aux frais de la commune de La Poterie-Cap-d'Antifer en l'étude de Me Valéry JARDIN, notaire à Criquetot l'ESneval. L'ensemble des frais, droits et taxes sont à la charge de la commune de La Poterie-Cap-d'Antifer qui s'y engage expressément.

Le règlement de cette dépense sera prévu au budget primitif article 2112.

XI – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Didier LETHUILLIER rend compte de ses échanges avec le service voirie de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole concernant le curage des noues, et la réalisation de zones de croisement route du Phare. En ce qui concerne les accotements, le service voirie préconise de ne rien faire afin de ne pas fragiliser les rives.

Monsieur le Maire ajoute qu'une aire de croisement sera également réalisée à l'entrée du Hameau Jumel. Madame COUTURIER interroge sur l'avancée de la réalisation du muret en entrée de bourg.

Monsieur le Maire précise que la délimitation doit faire l'objet d'une convention avec la Communauté Urbaine du Havre.

Monsieur Didier LETHUILLIER précise que les travaux de clôture près du Phare ont été réalisés par le Département.

Madame MASUY fait part de ses échanges avec les services du Département dans le cadre de la création d'une aire de sport (modules VTT).

Monsieur le Maire indique que la société APAVE doit proposer un devis pour le contrôle des équipements et qu'il l'a interrogée concernant cette nouvelle aire de sport. Par ailleurs, les services de la Communauté Urbaine doivent donner leur accord avant la réalisation de cet équipement, compte tenu de sa localisation.

Madame MASUY fait part de l'arrêté pris par le Maire de la commune du Tilleul interdisant de marcher sur la falaise à moins de 50 m du bord.

Madame SUPLICE évoque l'installation des cuves à eau.

Madame COUTURIER fait part du problème de ruissellement Route du Phare.

Monsieur LEVASSEUR fait part de problèmes d'élagage sur plusieurs propriétés ; les propriétaires seront contactés afin de faire le nécessaire à ce sujet.

L'installation d'un miroir Lotissement des Mouettes et la réfection d'une ligne stop sont évoqués. Les services de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole seront interrogés à ce sujet.

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'un distributeur à pizza qui lui a été transmis. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite, compte tenu des difficultés de localisation et du manque d'esthétisme d'un tel équipement, et d'un commerce équivalent dans la commune voisine.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h30.